



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

ARRETE ARS-BFC/DSP/DSE/UTSE21
N° 2016-04

La préfète de la région Bourgogne – Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

Collectivité maître d'ouvrage : **Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de
MAGNY-SAINT-MÉDARD**

Captage : **Source de l'Albane (04707X0001)**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT :

- déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage exploité par le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD ;
- autorisation d'utiliser les eaux du captage pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution ;
- abrogation de l'arrêté préfectoral du 6 juin 1991 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de la création des périmètres de protection du captage.

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1321-1 et suivants et R 1321-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment L 215-13 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 126-1, R 126-1 et R 126-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R 1321-2, R 1321-3, R 1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles R 1321-6, 1321-7, 1321-14, 1321-42 et 1321-60 du code de la santé publique ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 1991 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de la création des périmètres de protection du captage ;

VU l'arrêté préfectoral n° 424 du 28 juin 2013 portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la régularisation des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable sur le captage « source de l'Albane » à MAGNY-SAINT-MÉDARD, par le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-141 du 6 octobre 2014 autorisant le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD à distribuer à titre dérogatoire, une eau présentant des teneurs en nitrates supérieures à la limite de qualité.

VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête portant sur la révision de la déclaration d'utilité publique ;

VU la délibération du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD en date du 24 janvier 2012 demandant :

- de déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ;
- de déclarer d'utilité publique la délimitation et la création des périmètres de protection du captage ;

et par laquelle le syndicat s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

VU le rapport de M. BENOIT-GONIN, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 6 octobre 2012 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 17 avril 2015 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 28 janvier 2016 ;

VU l'avis du demandeur sur le projet d'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la protection existante des installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur la commune de MAGNY-SAINT-MÉDARD, du fait de la production de connaissances nouvelles sur le bassin d'alimentation du captage ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions sur les terrains situés dans les périmètres de protection sont nécessaires pour assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

CHAPITRE I - AUTORISATION SANITAIRE DE DISTRIBUER DE L'EAU

ARTICLE I :AUTORISATION

En vue de la consommation humaine, le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD, désigné ci-après par « le bénéficiaire », est autorisé à utiliser les eaux souterraines recueillies dans le captage « Source de l'Albane » (04707X0001), situé sur la parcelle cadastrée n°292 section B sur la commune de MAGNY-SAINT-MÉDARD.

Le changement de bénéficiaire fait l'objet d'une déclaration au préfet, qui modifie l'arrêté d'autorisation existant.

ARTICLE II - TRAITEMENT

Avant distribution, les eaux sont désinfectées, à l'aide d'un produit et d'un procédé de traitement agréés par le ministre chargé de la santé. Le procédé de désinfection doit être sécurisé de manière à garantir en permanence une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Le bénéficiaire s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de désinfectant. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents des services de l'Etat.

En cas de mise en place de tout nouveau traitement, le bénéficiaire en informe le préfet et dépose un dossier en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation sera à reconsidérer.

ARTICLE III - QUALITÉ DES EAUX

Les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code la santé publique. Le bénéficiaire est tenu notamment de :

- surveiller la qualité de l'eau distribuée, ainsi qu'au point de pompage ;
- se soumettre au contrôle sanitaire. Les frais d'analyses et de prélèvement sont à sa charge selon les modalités fixés par la réglementation en vigueur ;
- informer le public des résultats des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire ;
- employer des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée ;
- respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution ;
- se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

En cas de difficulté particulière ou de dépassement des exigences de qualité, le bénéficiaire prévient le préfet dès qu'il en a connaissance et fait une enquête pour en déterminer l'origine. Des analyses complémentaires peuvent alors être prescrites à ses frais.

Si la situation persiste, la suspension de l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine peut être envisagée, ou sa révision en imposant des traitements complémentaires.

CHAPITRE II – DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE IV - DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'établissement des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD.

La création de tout nouveau captage d'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique, et de nouvelles déclarations d'utilité publique.

ARTICLE V - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

En application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée recouvrent les parcelles dont les références cadastrales sont précisées à l'annexe 1 (état parcellaire) du présent arrêté.

ARTICLE VI - SERVITUDES ET MESURES DE PROTECTION

Il est rappelé qu'au titre de la réglementation générale, certaines activités pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau sont soumises à autorisation ou à déclaration administrative.

Les études fournies à l'appui des dossiers devront prendre en compte la vulnérabilité des sites de captage. L'autorisation ne pourra être délivrée que si la protection de la ressource est garantie.

Cette réglementation générale s'applique au sein des périmètres de protection rapprochée et éloignée dès lors que le présent arrêté ne prévoit pas de mesures plus restrictives (interdiction ou dispositions spécifiques).

ARTICLE VI.A.PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Il est constitué de la parcelle cadastrée section B n°292 sur la commune de MAGNY-SAINT-MÉDARD.

Le bénéficiaire est propriétaire de ces parcelles qui demeurent sa propriété.

Le chemin d'accès au périmètre de protection immédiate est aménagé pour être praticable par tout temps.

Afin d'empêcher efficacement l'accès du périmètre à des tiers, il est matérialisé par une clôture qui doit être capable d'empêcher toute pénétration animale ou humaine autre que celle nécessaire à l'entretien de l'ouvrage et de ses abords. En un point de cette clôture existe une porte d'accès fermant à clef.

Tous les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, en dehors de ceux qui sont explicitement autorisés dans le présent article.

Le périmètre et les installations sont soigneusement entretenus et contrôlés périodiquement.

Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne peut être réalisé, sauf autorisation préfectorale préalable. En cas de création de drains horizontaux pour l'accroissement des capacités du captage, leur extension reste dans l'emprise du périmètre.

La végétation présente sur le site doit être entretenue régulièrement (taille manuelle ou mécanique). L'emploi de produits phytosanitaires est interdit. La végétation, une fois coupée, est extraite de l'enceinte du périmètre.

Tous les arbustes sont abattus et les ronces sont arrachées.

Les engins utilisés pour l'entretien du périmètre ou du captage ne stationnent pas dans le périmètre, leur entretien se fait hors périmètre (huiles, carburant).

ARTICLE VI.B.PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Deux périmètres de protection rapprochée sont délimités : un périmètre de protection rapprochée A et un périmètre de protection rapprochée B.

Ils sont constitués des parcelles mentionnées à l'annexe 1 (état parcellaire), et figurées à l'annexe 2 (plan parcellaire) du présent arrêté, situées sur le territoire des communes de BEIRE-LE-CHÂTEL, MAGNY-SAINT-MÉDARD, TANAY ET VIEVIGNE.

Le SIAE de MAGNY-SAINT-MÉDARD et les communes de BEIRE-LE-CHATEL, de MAGNY-SAINT-MÉDARD, de TANAY et de VIEVIGNE sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

A l'intérieur de ce périmètre, outre les réglementations générales, au titre de la réglementation spécifique liée à la protection de la ressource en eau, sont interdits et réglementés toutes activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et en particulier :

ARTICLE VI B-1. INTERDICTIONS

Interdictions communes dans les 2 périmètres de protection rapprochée

- la préparation, l'épandage et l'utilisation de tous produits phytosanitaires sur les secteurs non agricoles et non sylvicoles, hors obligation de lutte contre les espèces invasives en l'absence de toute autre possibilité;
- la suppression des talus et des haies ;
- le drainage ;
- la création et l'exploitation de site d'extraction de matériaux au sens de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'article L.515-1 du code de l'environnement (rubrique 2510) ;
- l'ouverture de fouilles ou galeries susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution, à l'exception de celles nécessaires à l'entretien des réseaux existants et à l'exploitation du captage soumises à la réglementation ci-après;
- le remblaiement des excavations par des produits autres que des matériaux naturels inertes ;

- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement à l'exception des situations suivantes soumises à la réglementation ci-après :
 - ☞ de celles destinées à desservir les installations de captage ;
 - ☞ de celles destinées à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage,
- le stationnement d'engins à moteur autres que ceux nécessaires à l'exploitation agricole et sylvicole existante ;
- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, à l'exception des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, soumis à la réglementation définie ci-après ;
- la création ou la modification de plans d'eau, mares ou étangs ;
- le dépôt ou stockage de déchets de toute sorte susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau qu'ils soient temporaires ou permanents ;
- l'installation de canalisations de réservoirs ou de dépôts d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques ou d'eaux usées de toute nature ;
- toutes nouvelles constructions, superficielles ou souterraines y compris à usages agricoles, autres que celles nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'exception des extensions et des rénovations des constructions existantes soumises à la réglementation ci-après ;
- la création de cimetière et l'interdiction d'inhumation sur fonds privés ou d'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Interdictions dans le périmètre de protection rapprochée A

- l'épandage d'effluents organiques liquides ;
- la création de stockages temporaires ou permanents de matières fermentescibles et de produits fertilisants en dehors d'aires étanches

Interdictions dans le périmètre de protection rapprochée B

- les déboisements et défrichements en vue d'un changement d'occupation du sol ;
- les coupes à blancs ;
- la préparation, l'épandage et l'utilisation de tous produits phytosanitaires pour un usage sylvicole hors obligation de lutte contre les espèces invasives des massifs forestiers en l'absence de toute autre possibilité ;
- le ravitaillement des engins agricoles ou sylvicoles en carburant ou tout autre produit ;
- les brûlages de toute sorte, à l'exception du brûlage des pailles.

ARTICLE VI B-2. RÉGLEMENTATIONS

- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle est soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, sur base d'une étude hydrogéologique. Leur création ne doit pas entraîner de modification dans le débit ou dans la qualité des eaux dont le prélèvement et l'usage sont autorisés ;

- l'ouverture d'excavations de plus de 1 mètre de profondeur se fait pendant la période la plus courte possible et par temps sec. Le remblaiement est réalisé uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques, imputrescibles.
 - la création de voies de circulation et d'aires de stationnement destinées à desservir les installations de captage, ou à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risques vis-à-vis du captage ou celles nécessaires à l'entretien des forêts et à la sylviculture :
- ☞ intègre des mesures de réduction du risque de pollution accidentelle ou chronique ;
- ☞ est réalisée avec des matériaux non nocifs, chimiquement neutres et imputrescibles ;
- les bâtiments existants, les extensions autour des bâtiments et des sièges d'exploitation agricoles existants ne doivent pas induire de rejet, ni d'infiltration d'eaux souillées ;
 - le traitement phytosanitaire nécessaire à la lutte contre les espèces invasives est autorisé sous réserve du respect de la réglementation relative à l'utilisation de ces produits. Les conditions de traitement (produit utilisé, quantité, période d'application, ...) et les motivations de ces traitements sont consignées par l'utilisateur dans un cahier d'enregistrement qui est tenu à disposition de toute autorité compétente.

ARTICLE VI.C.PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

Il est défini à l'annexe 3 (plan de situation) du présent arrêté, situé sur les territoires des communes d'ARCEAU, BEIRE-LE-CHÂTEL, MAGNY-SAINT-MÉDARD, TANAY ET VIEVIGNE.

Dans ce périmètre :

- aucune dérogation à la réglementation générale en vigueur n'est autorisée ;
- le SIAE de MAGNY-SAINT-MÉDARD et les communes de BEIRE-LE-CHATEL, de MAGNY-SAINT-MÉDARD, de TANAY et de VIEVIGNE sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.
- L'étanchéité des canalisations de transport d'eau usées ou de produits susceptibles de nuire à la qualité de l'eau est contrôlée tous les 5 ans ;

Si le pipeline est réellement inclus dans le périmètre, la société d'exploitation est informée de l'existence des périmètres de protection du captage et toute intervention sur la canalisation fait l'objet d'une information préalable du SIAE de MAGNY-SAINT-MÉDARD afin de s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour éviter les risques de pollution des eaux souterraines.

- Sont soumis à l'avis de l'autorité sanitaire sur base d'une étude de l'impact quantitatif et qualitatif sur le captage et la ressource exploitée :
- ☞ toute nouvelle construction qui nécessitent des fondations susceptibles d'altérer les formations de couvertures de l'aquifère ;
- ☞ leurs rejets sont identifiés, leurs moyens de collecte et traitement n'ont aucun impact qualitatif ou quantitatif sur la ressource exploitée par le captage ;
- ☞ la création de canalisations de transport d'eau usées ou de produits susceptibles de nuire à la qualité de l'eau. ;
- ☞ la création de stockage de tout produit susceptible de nuire à la qualité de l'eau à l'exception des cuves à fioul domestiques qui doivent être aériennes et conformes ou mise en conformité à la réglementation en vigueur ;

- ☞ l'implantation d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'article L.515-1 du code de l'environnement et d'installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à l'article L.214-1 du code de l'environnement ;
- ☞ l'implantation de stockage de déchets de toute nature et de toute origine ;
- ☞ la création d'ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle ;
- ☞ la création de plan d'eau, mare, étang.

ARTICLE VI.D. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ.

Pour améliorer la protection du captage contre les risques de pollution, les travaux suivants sont réalisés :

- le fond de l'ouvrage est nettoyé des matériaux présents (ferraille, bloc de béton) ;
- l'étanchéité de l'ouvrage vis-à-vis des eaux météoriques et des eaux superficielles, notamment au contact du cadre des capots regards en fonte avec la dalle supérieure, est rétablie et entretenue ;
- un fossé périphérique de faible profondeur est créé pour détourner les eaux de ruissellement du pourtour de la parcelle du périmètre de protection immédiate ;
- le positionnement du pipeline dans le périmètre de protection éloigné est vérifié.

En ce qui concerne l'augmentation du débit d'exploitation, un diagnostic approfondi permettra de définir la solution technico-économique la plus avantageuse (ouverture de barbacanes, création de drains). Un nouvel essai de pompage par paliers est réalisé pour valider le gain de productivité.

ARTICLE VI.E. DISPOSITIONS COMMUNES DANS LES PÉRIMÈTRES

La bénéficiaire maintient une animation agricole sur la surface des périmètres de protection rapprochée et éloignée, notamment sur les pratiques de fertilisation et d'utilisation des produits phytosanitaires. Le bénéficiaire tient à la disposition de l'autorité sanitaire les documents attestant l'existence de cette animation : diagnostic, suivi des pratiques, réunion...

Les propriétaires des parcelles concernées informent leurs locataires de l'existence des périmètres de protection et des dispositions à respecter, ainsi que les entreprises amenées à y intervenir.

Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementées qui voudrait y apporter une modification, doit faire connaître son intention au préfet en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il fournit tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique à ses frais.

ARTICLE VI.F. RECENSEMENT DE L'EXISTANT

Les installations, activités, dépôts soumis à déclaration ou autorisation administrative, existants dans les périmètres de protection rapprochée ou éloignée à la date du présent arrêté, sont recensés par le bénéficiaire et la liste qui en est faite doit être transmise au préfet dans un délai maximal de six mois suivant la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE VII - MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ

Pour les activités, dépôts et installations existants à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article VI, il doit être satisfait aux obligations résultant de l'institution desdits périmètres :

- à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate ;
- dans un délai de deux ans maximum à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée ;
- dans un délai de cinq ans maximum à compter de la publication du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection éloignée.

ARTICLE VIII - VÉRIFICATIONS CONSÉCUTIVES AUX FORTES PRÉCIPITATIONS

En complément d'un entretien et d'inspections régulières des installations et des périmètres visés par le présent arrêté, une inspection supplémentaire de ces installations et du périmètre de protection immédiate est réalisée dans un bref délai, après chaque période de fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines (vigilance orange « pluie-inondation »).

Toutes les dispositions jugées utiles à la restauration de la protection de la qualité de l'eau sont prises.

CHAPITRE III – PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'OUVRAGE ET LES PRÉLÈVEMENTS

ARTICLE IX - CARACTÉRISTIQUES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT

Le point de prélèvement d'eaux souterraines déclaré d'utilité publique est repéré, sur la commune de MAGNY-SAINT-MÉDARD, par :

- son indice minier national : 04707X0001
- ses coordonnées cadastrales : section B, parcelle n° 292.

L'ouvrage est constitué d'un puits profond de 9 m, captant les eaux de l'aquifère contenu dans les formations crayeuses du Cénomanién supérieur et du Turonien.

Les conditions d'aménagement et d'exploitation des ouvrages et d'exercice de l'activité doivent satisfaire aux prescriptions fixées au présent chapitre III.

ARTICLE X - LIMITATION DE LA QUANTITÉ D'EAU PRÉLEVÉE

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2013 susvisé, le prélèvement autorisé est de :

- volume annuel maximum : 400 000 m³ ;
- volume journalier maximum : 1 300 m³ ;
- volume horaire maximum : 70 m³

Ces volumes ont servi de base à la délimitation des périmètres de protection du captage.

ARTICLE XI - DROIT DES TIERS

Conformément à l'engagement pris par le bénéficiaire en date du 24 janvier 2012, les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou occupants, les usiniers, irrigants et autres usagers de l'eau de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE XII - ABANDON DE L'OUVRAGE

La déclaration de l'abandon de l'ouvrage est communiquée au préfet au moins un mois avant le début des travaux et comprend la délibération syndicale décidant de l'abandon du captage et le dossier technique des travaux et de mise en sécurité de l'ouvrage.

Dans ce cas, tous les produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, les pompes et leurs accessoires sont définitivement évacués du site de prélèvement.

Tout captage abandonné est comblé par des matériaux propres et non susceptibles de contaminer les eaux : ces matériaux permettent de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraines contenues dans les formations géologiques aquifères traversées ainsi que l'absence de transfert de pollution.

Dans les deux mois qui suivent le comblement de l'ouvrage, le bénéficiaire en informe le préfet et lui communique, le cas échéant, les éventuelles modifications par rapport au document transmis préalablement aux travaux de comblement.

ARTICLE XIII - ACCESSIBILITÉ

Le bénéficiaire, les propriétaires et exploitants sont tenus de laisser accès aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie des locaux servant de domicile, dans les conditions prévues à l'article L.1324-1 du code de la santé publique.

ARTICLE XIV - DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant, ou s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de déclarer, dans les meilleurs délais, au préfet ou au maire du lieu d'implantation de l'opération, tout incident ou accident intéressant l'opération et de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau, de la ressource en eau, au libre écoulement des eaux, à la santé, à la salubrité publique et à la sécurité civile.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, les personnes mentionnées au premier alinéa prennent ou font prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de l'incident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

ARTICLE XV - MODIFICATION DE L'OUVRAGE

Toute modification apportée par le bénéficiaire à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments de la demande initiale est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle demande d'autorisation, soumise aux mêmes formalités que la demande initiale.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE XVI - INFORMATIONS DES TIERS -PUBLICITÉ

1°) En application de l'article R. 1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera :

- notifié, par les soins du président du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée ;
- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or ;
- affiché en mairies des communes d'ARCEAU, BEIRE-LE-CHÂTEL, MAGNY-SAINT-MÉDARD, TANAY ET VIEVIGNE, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

2°) En application de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le bénéficiaire transmet à l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant :

- la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée ;
- l'affichage en mairie des communes d'ARCEAU, BEIRE-LE-CHÂTEL, MAGNY-SAINT-MÉDARD, TANAY ET VIEVIGNE sur base des procès-verbaux dressés par les soins de chaque maire ;
- la mention dans deux journaux ;
- l'annexion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme ;
- l'inscription des servitudes aux hypothèques, le cas échéant.

ARTICLE XVII - SANCTIONS

Est puni des peines prévues au chapitre IV du titre II du livre III du code de la santé publique, le fait pour toute personne responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelle que forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L.1321-7 du code de la santé publique, de ne pas se conformer au présent arrêté.

ARTICLE XVIII - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique et celui en charge de l'écologie.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas BP 61616 21016 DIJON cedex dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions fixées aux chapitres I et II peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt à agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

ARTICLE XIX - ARRÊTÉ ABROGÉ

L'arrêté préfectoral du 6 juin 1991 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de la création des périmètres de protection du captage est abrogé.

Le bénéficiaire procède à la levée des servitudes aux hypothèques, le cas échéant.

ARTICLE XX - EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, le directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or, le président du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MAGNY-SAINT-MÉDARD, les maires des communes d'ARCEAU, BEIRE-LE-CHÂTEL, MAGNY-SAINT-MÉDARD, TANAY ET VIEVIGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée au directeur du service départemental des archives de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le **29 FEV. 2016**

La préfète,

Pour le Préfet et par délégation,

La Secrétaire Générale

[Signature]
Nancy - Hélène VALENTE

Liste des annexes :

Annexe 1 : état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée

Annexe 2 : plan parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée

Annexe 3 : plan de situation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

SIAEP de MAGNY
Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Magny-Saint-Médard
Sirey 307 512 740 0012

En Mairie - 21310 SAVOILES
Tél. 03 80 31 73 06 - Mail : siaep.magny@orange.fr
Pneumococcus - mardi et jeudi de 9 h à 17 h

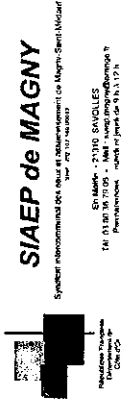
Région Française
Département
Cote d'Or

Parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	292	LA DUY	0,0292	0,0292		SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDITION D'EAU DE MAGNY SAINT MEDARD	252 107 149			Mairie	21310	SAVOLLES

Etude réalisée par le Cabinet d'Expertises Christophe SEREDSZUM
28, avenue du Général de Gaulle 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Mars 2014, Page 1

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

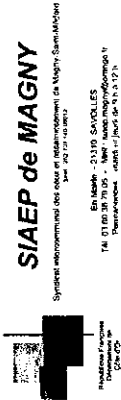


Périmètre de protection rapprochée A

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée A					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	1	EN MALLEROY	0,0600	0,0600		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	2	EN MALLEROY	0,0557	0,0557		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	3	EN MALLEROY	0,0363	0,0363	Thierry	MOVEMONT	01/09/1962	DIJON	JACQUELAIN Marie	FOUCHANGES - 4, rue de la Nouerret	21310	ARCEAU
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	4	EN MALLEROY	0,0453	0,0453		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	5	EN MALLEROY	2,2090	2,2090	Thierry	MOVEMONT	01/09/1962	DIJON	JACQUELAIN Marie	FOUCHANGES - 4, rue de la Nouerret	21310	ARCEAU
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	6	EN MALLEROY	1,9020	1,9020	Thierry	MOVEMONT	01/09/1962	DIJON	JACQUELAIN Marie	FOUCHANGES - 4, rue de la Nouerret	21310	ARCEAU
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	8	L'ALBANE	0,7750	0,7750		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	9	L'ALBANE	4,2410	4,2410		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	46	GRAND MARTENCELLE	4,0120	4,0120		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
MAGNY-SAINT-MEDARD	B	291	LA DUY	26,2698	26,2698		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

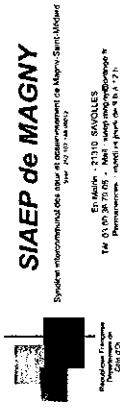


Périmètre de protection rapprochée A

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée A						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
TANAY	ZK	16	DERRIERE LE BOIS DE BORDE	3,0835	3,0835	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL
TANAY	ZK	17	DERRIERE LE BOIS DE BORDE	4,3065	4,3065	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

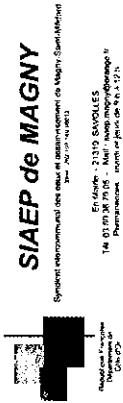


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	338	BAS DE CONROY	2,5445	2,5445		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez M ^{me} WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	340	CORVEE AU CHENE	0,6490	0,6490	Jean-Pierre	DOREY	30/08/1951	VIEVIGNE	MALNOURY Angèle	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	345	CORVEE AU CHENE	1,2580	1,2580	Angèle	MALNOURY	02/01/1952	DIJON	DOREY Jean-Pierre	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	347	CORVEE AU CHENE	0,4692	0,4692		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez M ^{me} WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	348	CORVEE AU CHENE	0,0110	0,0110	Thérèse	BERTHIOT	26/11/1924	BEIRE-LE-CHATEL	PAULIN	27, rue Basse	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Chantal	PAULIN	11/10/1954	BEIRE-LE-CHATEL		82, rue du Faubourg Raines	21000	DIJON
						Jean-Charles	PAULIN	26/11/1951	BEIRE-LE-CHATEL		8, rue du Château	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marie-Thérèse	PAULIN	31/08/1950	BEIRE-LE-CHATEL	DELLA SIEGA	54, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Patrick	PAULIN	06/11/1958	DIJON	CARRE	12, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						François	PAULIN	18/03/1965	DIJON		Appt 253 Chez M COMBEAU Daniel 27, allée Vivaldi	75012	PARIS

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

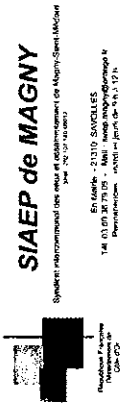


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	349	CORVEE AU CHENE	0,0100	0,0100	Thérèse	BERTHIOT	26/11/1924	BEIRE-LE-CHATEL	PAULIN	27, rue Basse	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Chantal	PAULIN	11/10/1954	BEIRE-LE-CHATEL		82, rue du Faubourg Raines	21000	DIJON
						Jean-Charles	PAULIN	26/11/1951	BEIRE-LE-CHATEL		8, rue du Château	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marie-Thérèse	PAULIN	31/08/1950	BEIRE-LE-CHATEL	DELLA SIEGA	54, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Patrick	PAULIN	06/11/1958	DIJON	CARRE	12, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						François	PAULIN	18/03/1965	DIJON		Appt 253 Chez M COMBEAU Daniel 27, allée Vivaldi	75012	PARIS
BEIRE-LE-CHATEL	C	350	CORVEE AU CHENE	0,0135	0,0135	Marie-Paule	CHAPUIS	30/07/1939	MARSANNAY-LE-BOIS	DONICHAK	47, route de Fontaine-Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Emmanuel	DONICHAK	30/01/1968	DIJON		49, route de Fontaine-Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Nathalie	DONICHAK	09/12/1962	DIJON	JOVANDET Jean-Pierre	Champ Rose	21310	ARCEAU
						Carine	DONICHAK	28/07/1972	DIJON		10 bis, rue des Moulins	49080	BOUCHEMAINE
BEIRE-LE-CHATEL	C	351	CORVEE AU CHENE	0,2830	0,2830	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	C	354	CORVEE AU CHENE	0,2100	0,2100	Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
						Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

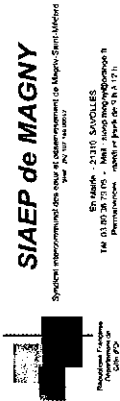


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	355	CORVEE AU CHENE	0,2381	0,2381	Francis	LAVILLE	28/12/1968	DIJON	MINOT Véronique	3, rue du château	21310	TANAY
						Véronique	MINOT	06/09/1972	DIJON	LAVILLE Francis	3, rue du château	21310	TANAY
BEIRE-LE-CHATEL	C	356	CORVEE AU CHENE	0,2992	0,2992	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	C	363	CORVEE AU CHENE	0,2597	0,2597	Jean Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE Geneviève	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4ème (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS GUILLAUME BIHOREL
BEIRE-LE-CHATEL	C	364	CORVEE AU CHENE	0,0635	0,0635	Thérèse	BERTHIOT	26/11/1924	BEIRE-LE-CHATEL	PAULIN	27, rue Basse	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Chantal	PAULIN	11/10/1954	BEIRE-LE-CHATEL		82, rue du Faubourg Raines	21000	DIJON
						Jean-Charles	PAULIN	26/11/1951	BEIRE-LE-CHATEL		8, rue du Château	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marie-Thérèse	PAULIN	31/08/1950	BEIRE-LE-CHATEL	DELLA SIEGA	54, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Patrick	PAULIN	06/11/1958	DIJON	CARRE	12, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						François	PAULIN	18/03/1965	DIJON		Apt 253 Chez M COMBEAU Daniel 27, allée Vivaldi	75012	PARIS
BEIRE-LE-CHATEL	C	365	CORVEE AU CHENE	0,0850	0,0850		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

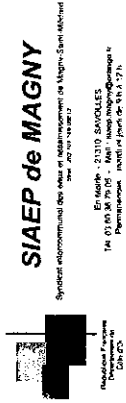


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	366	CORVEE AU CHENE	0,3365	0,3365	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	367	CORVEE AU CHENE	0,2030	0,2030	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	368	CORVEE AU CHENE	0,0970	0,0970	Henri	SALAGNAC					21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	C	369	CORVEE AU CHENE	0,0935	0,0935	Jean-Pierre	DOREY	30/08/1951	VIEVIGNE	MALNOURY Angèle	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Angèle	MALNOURY	02/01/1952	DIJON	DOREY Jean-Pierre	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	370	CORVEE AU CHENE	0,1600	0,1600	Claude	BARNAY	19/04/1950	COUTERNON		62, route de DIJON	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Anne-Marie	BARNAY	20/07/1954	COUTERNON		Hameau de FOUCHANGES - 1 Les Champs sur l'eau	21310	ARCEAU
						Christine	BARNAY	12/06/1960	DIJON	FEVRE Philippe	5, rue Edgard QUINET	21000	DIJON
						Xavier	BARNAY	05/09/1963	DIJON		11, rue de la Combe	21490	SAINT JUJEN
						Louis	BARNAY	21/08/1951	COUTERNON		5, rue Jules LENOIR	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Alain	BARNAY	03/03/1953	COUTERNON		72, rue Villersexel	79000	NIORT
BEIRE-LE-CHATEL	C	371	CORVEE AU CHENE	0,2435	0,2435	Robert	LECHENET	14/06/1922	BEIRE-LE-CHATEL	BONDAR Katharina	518, route de Gray	21850	SAINT-APOLLINAIRE
BEIRE-LE-CHATEL	C	372	CORVEE AU CHENE	0,2793	0,2793	Jean-Marc	LAVILLE	03/05/1972	DIJON	BOIRIN Anne-Christine	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
						Anne-Christine	BOIRIN	28/08/1972	DIJON	LAVILLE Jean-Marc	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

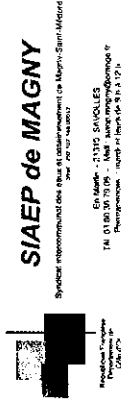


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	373	CORVEE AU CHENE	0,0420	0,0420	Jean-Marc	LAVILLE	03/05/1972	DIJON	BOIRIN Anne-Christine	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
						Anne-Christine	BOIRIN	28/08/1972	DIJON	LAVILLE Jean-Marc	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
BEIRE-LE-CHATEL	C	374	CORVEE AU CHENE	0,2890	0,2890	Elise	BARNAY	01/12/1979	DIJON		4, route de Fontaine Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	375	CORVEE AU CHENE	0,1377	0,1377	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	C	376	CORVEE AU CHENE	0,1585	0,1585	Geneviève	CONTANT	26/09/1926	MIREBEAU-SUR-SEZE	PAULIN François-Robert	24, rue Albert CAMUS	21850	SAINT-APOLLINAIRE
						Dominique	PAULIN	20/03/1950	DIJON	FRERE/JACQUES Anne-Marie	13, rue du Château	21310	BEIRE LE CHATEL
						Armelle	PAULIN	10/10/1951	DIJON	SAULIER	2, Impasse de l'Aigle aux Mouches	21800	SENNECEY LES DIJON
						Bruno	PAULIN	29/05/1954	DIJON	RODRIGUEZ Maria	Le Village	21120	CHAIGNAY
						Rémi	PAULIN	04/10/1956	DIJON	DUTARTRE Sylvie	4, allée de Suchot	21800	QUETTIGNY
						Christophe	PAULIN	05/09/1959	DIJON	MARCHAND Annie	10 Bd Bellevue	21800	QUETTIGNY
						Isabelle	PAULIN	05/07/1966	DIJON	GERBET	21, rue Quérisse	52190	VILLEGUSIEN LE LAC

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

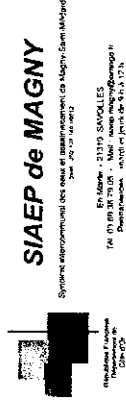


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	377	CORVEE AU CHENE	0,1903	0,1903	Jean-Marc	LAVILLE	03/05/1972	DIJON	BOIRIN Anne-Christine	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
						Anne-Christine	BOIRIN	28/08/1972	DIJON	LAVILLE Jean-Marc	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
BEIRE-LE-CHATEL	C	378	CORVEE AU CHENE	0,1645	0,1645	Jean-Marc	LAVILLE	03/05/1972	DIJON	BOIRIN Anne-Christine	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
						Anne-Christine	BOIRIN	28/08/1972	DIJON	LAVILLE Jean-Marc	Les Montants du Mont - 14, route de Belleneuve	21310	SAVOLLES
BEIRE-LE-CHATEL	C	379	CORVEE AU CHENE	0,1022	0,1022	Rémy	AUDIFFRED	03/12/1958	DIJON	CHEVIGNY Christine	RENTE MINARD	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	C	380	CORVEE AU CHENE	0,1075	0,1075	Annick	FRANCOIS	15/01/1950	CORGOLOIN	CHIRON Alain	4, rue du Lavoir	21700	VILLEBICHOT
						Monique	FRANCOIS	14/06/1947	NUITS-SAINT-GEORGES		34 GR, Grande Rue	21700	NUITS SAINT GEORGES
						Michel	FRANCOIS	28/09/1956	NUITS-SAINT-GEORGES		15, rue Jean Sans Peur	21800	SAINT APOLLINAIRE
BEIRE-LE-CHATEL	C	381	CORVEE AU CHENE	0,0842	0,0842	Jean Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE Geneviève	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4ème (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS GUILLAUME BIHOUEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	382	BOIS DE VESVROTTE	1,5975	1,5975	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	383	BOIS DE VESVROTTE	1,3880	1,3880	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	384	BOIS DE VESVROTTE	1,8715	1,8715	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	385	BOIS DE VESVROTTE	2,1900	2,1900	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	386	BOIS DE VESVROTTE	1,8630	1,8630	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	387	BOIS DE VESVROTTE	1,9200	1,9200	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	388	BOIS DE VESVROTTE	2,1665	2,1665	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	389	BOIS DE VESVROTTE	1,8640	1,8640	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	390	BOIS DE VESVROTTE	1,8750	1,8750	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	391	BOIS DE VESVROTTE	1,7570	1,7570	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	392	BOIS DE VESVROTTE	1,6700	1,6700	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	393	BOIS DE VESVROTTE	1,7650	1,7650	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	394	BOIS DE VESVROTTE	1,7680	1,7680	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	395	BOIS DE VESVROTTE	1,4570	1,4570	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	396	BOIS DE VESVROTTE	1,7900	1,7900	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	397	BOIS DE VESVROTTE	1,0155	1,0155	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	398	BOIS DE VESVROTTE	2,0805	2,0805	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	399	BOIS DE VESVROTTE	2,4040	2,4040	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

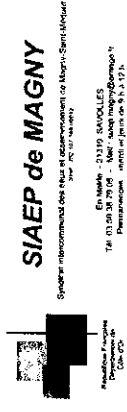
ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	400	BOIS DE VESVROTTE	1,3360	1,3360	Jean Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE Geneviève	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4ème (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS GUILLAUME BIHOREL
BEIRE-LE-CHATEL	C	401	DERRIERE LE BOIS DE VESVROTTE	0,1585	0,1585	Jean Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE Geneviève	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4ème (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS GUILLAUME BIHOREL
BEIRE-LE-CHATEL	C	405	MALLEROY	0,7245	0,7245	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	407	MALLEROY	0,1725	0,1725	Lucien	BOURGUIGNON	02/10/1933	BEIRE-LE-CHATEL	SANCENOT Anne	1, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	408	MALLEROY	0,1530	0,1530	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE-LE-CHATEL		6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	409	MALLEROY	0,2243	0,2243	Annick	FRANCOIS	15/01/1950	CORGOLOIN	CHIRON Alain	4, rue du Lavoir	21700	VILLEBICHOT
						Monique	FRANCOIS	14/06/1947	NUITS-SAINT-GEORGES		34 GR, Grande Rue	21700	NUITS SAINT GEORGES
						Michel	FRANCOIS	28/09/1956	NUITS-SAINT-GEORGES		15, rue Jean Sans Peur	21800	SAINT APOLLINAIRE
BEIRE-LE-CHATEL	C	427	MALLEROY	1,5895	1,5895		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON
BEIRE-LE-CHATEL	C	428	BOIS ROND	1,6692	1,6692	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	429	BOIS ROND	1,3470	1,3470	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	430	BOIS ROND	1,6735	1,6735	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES



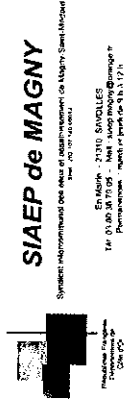
ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B													
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	C	431	BOIS ROND	0,4755	0,4755	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	C	432	CHAMPS ROUGES	2,2200	2,2200		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	433	CHAMPS ROUGES	0,5655	0,5655		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	434	CHAMPS ROUGES	1,5530	1,5530		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	435	CHAMPS ROUGES	0,8370	0,8370		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	436	CHAMPS ROUGES	2,1160	2,1160		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	437	CHAMPS ROUGES	2,2865	2,2865		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	438	CHAMPS ROUGES	0,4295	0,4295		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERNIUS - Rue Beire-Le-Chatel	21490	BROGNON
BEIRE-LE-CHATEL	C	439	CHAMPS ROUGES	2,5250	2,5250		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	440	CHAMPS ROUGES	2,4970	2,4970		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	441	CHAMPS ROUGES	2,3710	2,3710		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	442	CHAMPS ROUGES	0,2610	0,2610		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	443	CHAMPS ROUGES	3,4185	3,4185		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	C	444	CHAMPS ROUGES	3,1700	3,1700		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

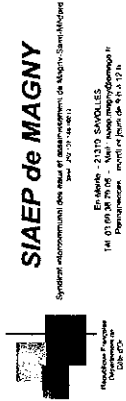


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B													Identité des propriétaires				
Commune	Section	Número	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville				
BEIRE-LE-CHATEL	C	447	BOIS COMBE VESVROTTE ESSAR MO	2,1275	2,1275	Florent	HUGUENY	30/01/1967	DIJON		34, route de Fontaine Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	554	DERRIERE LE BOIS DE VESVROTTE	0,3400	0,3400	Henri	QUIROT	24/05/1949	TANAY		Clos Saint-Fiacre - 12, rue Jean de Thenissey	21560	COUTERNON				
BEIRE-LE-CHATEL	C	555	DERRIERE LE BOIS DE VESVROTTE	1,1183	1,1183	Henri	QUIROT	24/05/1949	TANAY		Clos Saint-Fiacre - 12, rue Jean de Thenissey	21560	COUTERNON				
BEIRE-LE-CHATEL	C	556	DERRIERE LE BOIS DE VESVROTTE	1,1184	1,1184	Eugène	MARCEAU	06/08/1902	TANAY	BUHLER	Par Monsieur MARCEAU Marcel - 3, rue du Houblon	21310	TANAY				
BEIRE-LE-CHATEL	C	566	BAS DE CONROY	0,1412	0,1412		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	568	BAS DE CONROY	0,0880	0,0880		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	569	BAS DE CONROY	0,6430	0,6430		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	570	BAS DE CONROY	0,0037	0,0037		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	572	BAS DE CONROY	0,3268	0,3268		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	574	BAS DE CONROY	0,0735	0,0735		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	575	BAS DE CONROY	1,4855	1,4855		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL				
BEIRE-LE-CHATEL	C	578	BOIS COMBE VESVROTTE ESSAR MO	0,1575	0,1575	Jean-Claude	PAULIN	21/05/1944	FOURCHAMBAULT (58)	TISSIER	Petite Digue de VAUX - Le champ du Berger	58420	VITRY-LACHE				
BEIRE-LE-CHATEL	C	579	BOIS COMBE VESVROTTE ESSAR MO	0,5333	0,5333	Jean-Claude	PAULIN	21/05/1944	FOURCHAMBAULT (58)	TISSIER	Petite Digue de VAUX - Le champ du Berger	58420	VITRY-LACHE				

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

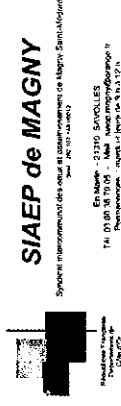


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	3	LES VIGNOTTES	0,9405	0,9405	Robert	LECHENET	14/05/1922	BEIRE-LE-CHATEL	BONDAR Katharina	518, route de Gray	21850	SAINT-APOLLINAIRE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	4	LES VIGNOTTES	1,7505	1,7505	Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSY Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	5	LES VIGNOTTES	1,7970	1,7970	Louis	BARNAY	21/08/1951	COUTERNON	FAIVRE Blandine	5, rue Jules LENOIR	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	10	BAS DE POISOT	0,4010	0,4010	Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE	JAPIOT Anne Marie	4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	11	BAS DE POISOT	3,4970	3,4970	Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE	JAPIOT Anne Marie	4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	12	BAS DE POISOT	2,2105	2,2105	Jean-Claude	PAULIN	21/05/1944	FOURCHAMBAULT (58)	TISSIER	Petite Digue de VAUX - Le champ du Berger	58420	VITRY-LACHE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	13	BAS DE POISOT	0,0515	0,0515		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BEIRE LE CHATEL	292 100 567			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	17	BAS DE POISOT	2,4480	2,4480	Yvette	SEIGNEMORTE	12/07/1930	BEIRE LE CHATEL	ROCCA Rodolphe	30, route de DIJON	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	18	BAS DE POISOT	2,3890	2,3890	Patricia	ROCCA	26/01/1958	DIJON	LEDUC Jean	Les PILETS	03460	VILLENEUVE SUR ALLIER
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	19	BAS DE POISOT	0,0735	2,3890	François	SEIGNEMORTE	22/01/1983	DIJON		8, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	19	BAS DE POISOT	0,0735	0,0735	Bernard	RENADET	20/09/1940	VIEVIGNE		7, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	20	BAS DE CONROY	2,0695	2,0695	Jean Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE Geneviève	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	L'YON 4ème (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS GUILLAUME BIHOREL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

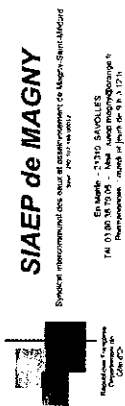


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	21	BAS DE CONROY	0,6290	0,6290	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	22	BAS DE CONROY	1,4175	1,4175	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	23	BAS DE CONROY	0,0035	0,0035		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	24	BAS DE CONROY	0,0065	0,0065		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	25	BAS DE CONROY	0,0440	0,0440	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMAND DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	26	BAS DE CONROY	0,0775	0,0775		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BEIRE LE CHATEL	292 100 567			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	27	BAS DE CONROY	0,5330	0,5330	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

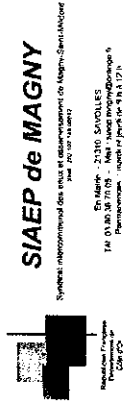


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	28	BAS DE CONROY	0,2255	0,2255	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	29	BAS DE CONROY	2,2430	2,2430	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	30	BAS DE CONROY	0,0555	0,0555	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	31	BAS DE CONROY	0,0820	0,0820	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	32	BAS DE CONROY	0,4045	0,4045	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOIS	21600	OUGES

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

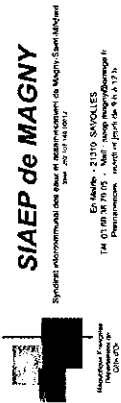


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	33	BAS DE CONROY	0,4265	0,4265	Rémy	AUDIFFRED	03/12/1958	DIJON	CHEVIGNY Christine	RENTE MINARD	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	34	BAS DE CONROY	0,6535	0,6535	Rémy	AUDIFFRED	03/12/1958	DIJON	CHEVIGNY Christine	RENTE MINARD	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	35	BAS DE CONROY	3,3495	3,3495	Michel	LECHENET	04/03/1937	BEIRE LE CHATEL		35, route de Fontaine Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	36	BAS DE CONROY	0,4505	0,4505		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BEIRE LE CHATEL	292 100 567			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	37	BAS DE CONROY	10,2190	10,2190	Jacques	MARION	14/09/1921	BEAUNE	PIERSON Marie-Claire	23, avenue Mac Mahon	75017	PARIS
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	38	BAS DE CONROY	9,3395	9,3395	Marie-Claire	PIERSON	25/04/1920	NANCY (54)	MARION Jacques	23, avenue Mac Mahon	75017	PARIS
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	39	EN CONROY	0,2150	0,2150		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 1, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	43	PREGNERY	2,3365	2,3365		SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	44	PREGNERY	0,0110	0,0110	Yvette	SEIGNEMORTE	12/07/1930	BEIRE LE CHATEL	ROCCA Rodolphe	30, route de DIJON	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	45	PREGNERY	6,4065	6,4065	Patricia	ROCCA	26/01/1958	DIJON	LEDUC Jean	Les PILETS	03460	VILLENEUVE SUR ALLIER
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	50	PREGNERY	0,4085	0,4085	Yvette	SEIGNEMORTE	12/07/1930	BEIRE LE CHATEL	ROCCA Rodolphe	30, route de DIJON	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	50	PREGNERY	0,4085	0,4085	Patricia	ROCCA	26/01/1958	DIJON	LEDUC Jean	Les PILETS	03460	VILLENEUVE SUR ALLIER
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	50	PREGNERY	0,4085	0,4085		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BEIRE LE CHATEL	292 100 567			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

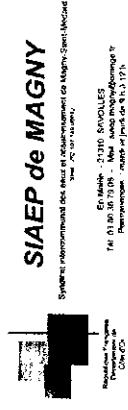
ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	53	PREGNERY	4,2960	4,2960	Jean-Pierre	DOREY	30/08/1951	VIEVIGNE	MALNOURY Angèle	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Angèle	MALNOURY	02/01/1952	DIJON	DOREY Jean-Pierre	9, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	54	PREGNERY	0,4435	0,4435	Robert	LECHAT	12/09/1922	BEIRE LE CHATEL		20B, route de Fontaine Française	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	58	PREGNERY	0,1420	0,1420	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marcelle	VERREY	15/02/1927	BROGNON	BOURGUIGNON Raymond	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSY Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	59	PREGNERY	0,0635	0,0635	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marcelle	VERREY	15/02/1927	BROGNON	BOURGUIGNON Raymond	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSY Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	60	PREGNERY	0,7860	0,7860	Michel	BACHELARD	17/09/1948	LUX	REMOND Véronique	49, Bd de la Motte	21800	QUETIGNY
						Emmanuel	BACHELARD	28/01/1970	DIJON		Place de l'Eglise	21530	ROUVRAY
						Véronique	BACHELARD	03/05/1971	DIJON		4, Place Centrale Roger REMOND	21800	QUETIGNY
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	61	PREGNERY	0,3075	0,3075	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marcelle	VERREY	15/02/1927	BROGNON	BOURGUIGNON Raymond	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSY Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

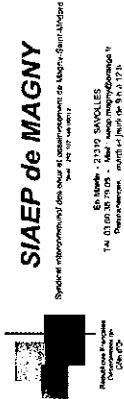


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B										Identité des propriétaires			
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	62	PREGNIERY	0,4070	0,4070	Louis	BARNAY	21/08/1951	COUTERNON	FAIVRE Blandine	5, rue Jules LENOIR	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	63	PREGNIERY	0,3065	0,3065	Louis	BARNAY	21/08/1951	COUTERNON	FAIVRE Blandine	5, rue Jules LENOIR	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	64	PREGNIERY	1,9650	1,9650	Blandine	FAIVRE	13/01/1952	AUXONNE	BARNAY Louis	5, rue Jules LENOIR	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	65	PREGNIERY	0,2090	0,2090	Raymond	SCEA DOMAINE DE VESVROTTE	395-259-617			Chez Mme WACHOWIAK Patricia 2, place Saulheim	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	66	PREGNIERY	0,3925	0,3925	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	67	PREGNIERY	0,3925	0,3925	Marcelle	VERREY	15/02/1927	BROGNON	BOURGUIGNON Raymond	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	68	PREGNIERY	0,5710	0,5710	Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSYVE Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	69	PREGNIERY	0,5710	0,5710	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	70	PREGNIERY	0,5710	0,5710	Marcelle	VERREY	15/02/1927	BROGNON	BOURGUIGNON Raymond	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	71	PREGNIERY	0,5710	0,5710	Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSYVE Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	72	BAS DE POISOT	0,1780	0,1780	Gabriel	PERRONNEAU	28/03/1934	VILLY EN AUXOIS	CRONN Madeleine	54, rue de Larrey	21000	DIJON
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	73	BAS DE POISOT	0,5710	0,5710	Madeline	CRONN	11/04/1934	PARIS	PERRONNEAU Gabriel	54, rue de Larrey	21000	DIJON
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	74	BAS DE POISOT	0,5710	0,5710		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	75	BAS DE POISOT	0,0420	0,0420	François	SEIGNEMORTE	22/01/1983	DIJON		8, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	76	BAS DE POISOT	0,0080	0,0080		COMMUNE DE BEIRE-LE-CHATEL	212-100-564			Mairie 1, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

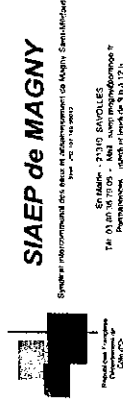


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	71	BAS DE CONROY	0,3721	0,3721	Michel	BINET	09/10/1949	GEVREY CHAMBERTIN	MARICHAL	553, route de Gray	21850	SAINT-APOLLINAIRE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	72	BAS DE CONROY	0,2010	0,2010	Madeleine	DE SALVAING DE BOISSIEU	02/10/1935	BEIRE-LE-CHATEL	MORTEMARD DE BOISSE Régis	38, rue de Monthéry	91240	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	73	BAS DE CONROY	0,2090	0,2090	Anne-Marie	SEIGNEMORTE	23/10/1948	DIJON		16, rue Pasteur	21000	DIJON
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	74	BAS DE CONROY	0,0726	0,0726	Yvette	SEIGNEMORTE	12/07/1930	BEIRE LE CHATEL	ROCCA Rodolphe	30, route de DIJON	21310	BEIRE-LE-CHATEL
BEIRE-LE-CHATEL						Patricia	ROCCA	26/03/1958	DIJON	LEDOC Jean	Les PILETS	03460	VILLENEUVE SUR ALLIER
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	75	BAS DE CONROY	0,2775	0,2775	Marguerite	SEIGNEMORTE	30/09/1927	VIEVIGNE	GILLES Bernard	Ruelle de Prenant	21120	GENEAUX
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	76	BAS DE CONROY	0,3330	0,3330	Marie-Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNONIS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/03/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNONIS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNONIS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	77	BAS DE CONROY	0,0708	0,0708	Thérèse	BERTHIOT	26/11/1924	BEIRE-LE-CHATEL	PAULIN	27, rue Basse	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Chantal	PAULIN	11/10/1954	BEIRE-LE-CHATEL		82, rue du Faubourg Raines	21000	DIJON
						Jean-Charles	PAULIN	26/11/1951	BEIRE-LE-CHATEL		8, rue du Château	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Marie-Thérèse	PAULIN	31/08/1950	BEIRE-LE-CHATEL	DELLA SIEGA	54, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Patrick	PAULIN	06/11/1958	DIJON	CARRE	12, route de Dijon	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						François	PAULIN	18/03/1965	DIJON		Appt 253 Chez M COMBEAU Daniel 27, allée Vivaldi	75012	PARIS

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



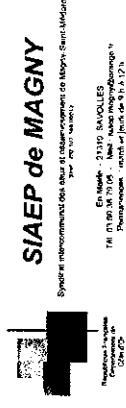
Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	78	BAS DE CONROY	0,2545	0,2545	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOS	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	79	BAS DE CONROY	0,5870	0,5870	Marie Thérèse	THOMAS	28/10/1928	BRAZEY EN PLAINE	SARRASIN Charles	LE GRAND VERNOS	21600	OUGES
						Emmanuel	SARRASIN	30/01/1959	DIJON	LAGRUE Annick	LE GRAND VERNOS	21600	OUGES
						Richard	SARRASIN	02/06/1962	DIJON	LEVEQUE Danièle	FERME DU VERNOS	21600	OUGES
						Béatrice	SARRAZIN	26/09/1960	DIJON	VERCHERE Christian	1, rue du Clos	21560	BRESSEY SUR TILLE
						Richard	SARRAZIN	02/06/1962	DIJON		FERME DU VERNY	21600	OUGES
BEIRE-LE-CHATEL	ZH	80	LES VIGNOTTES	8,7085	8,7085	Anne-Marie	SEIGNEVORTE	23/10/1948	DIJON		16, rue Pasteur	21000	DIJON
BEIRE-LE-CHATEL	ZI	8	MALLEROY	1,1180	1,1180	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, rue du Chemin de la Fontaine	21310	TANAY
BEIRE-LE-CHATEL	ZI	9	MALLEROY	0,7860	0,7860	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, rue du Chemin de la Fontaine	21310	TANAY
BEIRE-LE-CHATEL	ZI	10	MALLEROY	2,8285	2,8285	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, rue du Chemin de la Fontaine	21310	TANAY
BEIRE-LE-CHATEL	ZI	11	MALLEROY	5,9865	5,9865	Thierry	MOYEMONT	01/09/1962	DIJON	JACQUELAIN Marie	FOUCHANGES - 4, rue de la Nouerret	21310	ARCEAU
BEIRE-LE-CHATEL	ZI	12	MALLEROY	1,0890	1,0890		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE DE L'ALBANE	352 570 170			Chez Monsieur Philippe MERIUS - Rue Beire-Le-Châtel	21490	BROGNON

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD: source de l'ALBANE.

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

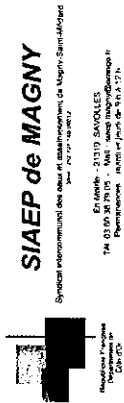


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Número	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
TANAY	ZB	1	AU BAS DES COMBES	9,0410	9,0410	Georges	NOIZE	01/06/1927	TANAY	SUBLET Marie-Thérèse	5, rue du Réservoir	21310	TANAY
TANAY	ZB	2	AU BAS DES COMBES	15,6180	15,6180	Marie-Thérèse	BOLLOTTE	21/07/1939	MIREBEAU-SUR-BEZE	LOUET	6, rue des Terriers	21310	TANAY
						Catherine	LOUET	12/11/1967	DIJON	SALIN Jean-François	La corvée du Colombier	21310	ARCEAU
						Claudie	LOUET	07/02/1964	DIJON		40, avenue Jean Jaurès	69007	LYON
						Isabelle	LOUET	20/06/1965	DIJON		28, place Les Rouvres 28, chemin de la Pale	30420	CALVISSON
						Stéphanie	LOUET	04/12/1970	DIJON	KUFFERMAN Erik	7, rue de la Fontaine Pleureuse	78580	BAZEMONT
					Antoine	LOUET	17/10/1973	DIJON			2, rue du Houblon	21310	TANAY
TANAY	ZB	3	AU BAS DES COMBES	1,8290	1,8290	Marie-Thérèse	BOLLOTTE	21/07/1939	MIREBEAU-SUR-BEZE	LOUET	6, rue des Terriers	21310	TANAY
						Catherine	LOUET	12/11/1967	DIJON	SALIN Jean-François	La corvée du Colombier	21310	ARCEAU
						Claudie	LOUET	07/02/1964	DIJON		40, avenue Jean Jaurès	69007	LYON
						Isabelle	LOUET	20/06/1965	DIJON		28, place Les Rouvres 28, chemin de la Pale	30420	CALVISSON
						Stéphanie	LOUET	04/12/1970	DIJON	KUFFERMAN Erik	7, rue de la Fontaine Pleureuse	78580	BAZEMONT
					Antoine	LOUET	17/10/1973	DIJON			2, rue du Houblon	21310	TANAY
TANAY	ZB	4	AU BAS DES COMBES	7,3930	7,3930	Eugène	MARCEAU	06/08/1902	TANAY	BUHLER	Par Monsieur MARCEAU Marcel 3, rue du Houblon	21310	TANAY

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

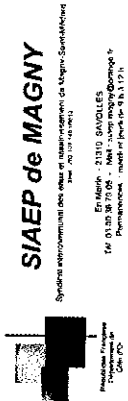


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
TANAY	ZB	34	AU GRAND POISOT	0,9730	0,9730		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT	292-106-192			Mairie 5, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZB	36	AU GRAND POISOT	5,2380	5,2380	Régis	MARPAUX	10/04/1955	DIJON		4, rue de Bèze	21310	NOIRON-SUR-BEZE
TANAY	ZB	37	AU GRAND POISOT	6,4350	6,4350	Christophe	GALLERON	05/03/1971	DIJON		TALLANT	71240	ETRIGNY
TANAY	ZB	38	AU GRAND POISOT	2,5400	2,5400	Marie-Thérèse	BOLLOTTE	21/07/1939	MIREBEAU-SUR-BEZE	LOUET	6, rue des Terriers	21310	TANAY
						Catherine	LOUET	12/11/1967	DIJON	SALIN Jean-François	La corvée du Colomblor	21310	ARCEAU
						Claudie	LOUET	07/02/1964	DIJON		40, avenue Jean Jaurès	69007	LYON
						Isabelle	LOUET	20/06/1965	DIJON		28, place Les Rouvres 28, chemin de la Pale	30420	CALYSSON
						Stéphanie	LOUET	04/12/1970	DIJON	KUFFERMAN Erik	7, rue de la Fontaine pleureuse	78580	BAZEMONT
						Antoine	LOUET	17/10/1973	DIJON		2, rue du Houblon	21310	TANAY
TANAY	ZB	77	AU GRAND POISOT	2,1057	2,1057	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL
TANAY	ZB	78	AU GRAND POISOT	7,7327	7,7327	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL
TANAY	ZB	79	AU GRAND POISOT	6,4267	6,4267	Bénédicte	DU PARC	18/05/1961	DIJON	MONTLOIN Frédéric	23, rue Saint-Barthélemy	28000	CHARTRES
						Elisabeth	DU PARC	09/04/1957	DIJON	EICHOIZ Marc	49 GR, rue Charles de Gaulle	92600	ASNIERES

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

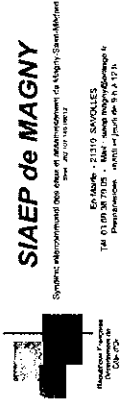


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
TANAY	ZB	80	AU GRAND POISOT	9,5109	9,5109	Bénédicte	DU PARC	18/05/1961	DIJON	MONTLOIN Frédéric	23, rue Saint-Barthélemy	28000	CHARTRES
						Elisabeth	DU PARC	09/04/1957	DIJON	EICHOIZ Marc	49 GR, rue Charles de Gaulle	92600	ASNIERES
TANAY	ZB	85	AU GRAND POISOT	18,9515	18,9515	Anne-Marie	CORNU	20/05/1927	MONTIGNY MORNAVILLENEUVE SUR VINGEAUME	MINOT	4, rue du Bourg	21310	TANAY
						Gérard	MINOT	16/05/1951	DIJON		21, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZB	86	AU GRAND POISOT	18,9515	18,9515	Josette	MINOT	30/06/1954	TANAY	GREY	1, allée des Groselliers	21310	BELLENEUVE
						Régine	BRULLEBAUT	12/11/1927	TANAY	MINOT	7, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZK	2	EN PLANTILLE	1,1210	1,1210	Odile	MINOT	03/11/1960	TANAY	MARPAUX Yves	17, route de Mirebeau	21310	NOIRON-SUR-BEZE
						Gilles	MINOT	08/08/1959	TANAY		18, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZK	18	EN PLANTILLE	0,2956	0,2956	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAUME-BIHOREL
TANAY	ZK	19	EN PLANTILLE	0,3781	0,3781	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAUME-BIHOREL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

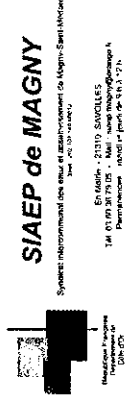
ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
TANAY	ZK	20	EN PLANTILLE	8,6331	8,6331	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAUME-BIHOREL
TANAY	ZK	21	EN PLANTILLE	11,5300	11,5300	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAUME-BIHOREL
TANAY	ZK	22	EN PLANTILLE	28,9893	28,9893	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Philippe	DE MASSON D'AUTUME	20/06/1966	LYON 6eme (69)		61, bd Béranget	37000	TOURS
TANAY	ZK	23	EN PLANTILLE	12,5139	12,5139	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
						Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAUME-BIHOREL
TANAY	ZL	22	LA FIN SAINT PÈRE	12,1400	12,1400	Henri	BRULLEBAUT	20/12/1932	TANAY	MASSENOT	2, rue de Galoche	21310	TANAY
						Thierry	BRULLEBAUT	06/12/1961	TANAY		10, rue de Galoche	21310	TANAY
TANAY	ZL	23	LA FIN SAINT PÈRE	3,7970	3,7970	Albert	LOUET	18/12/1940	DIJON	LAVILLE	20, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZL	24	LA FIN SAINT PÈRE	1,6700	1,6700	Albert	LOUET	18/12/1940	DIJON	LAVILLE	20, rue du Bourg	21310	TANAY
						Anne-Marie	LAVILLE	23/04/1943	NOROT-LE-BOURG (70)	LOUET Albert	20, rue du Bourg	21310	TANAY
TANAY	ZL	25	LA FIN SAINT PÈRE	3,2170	3,2170	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, chemin de la Fontaine	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZH	17	LES AAS	0,1580	0,1580		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mairie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

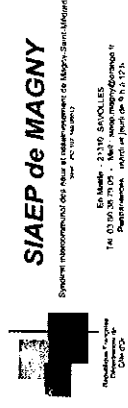


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZH	18	LES AAS	1.6740	1,6740	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, chemin de la Fontaine	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZH	19	LES AAS	0.2940	0,2940	Damien	BRULLEBAUT	16/11/1986	DIJON		4, rue du Réservoir	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZH	20	LES AAS	0.1410	0,1410		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mairie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZH	21	LES AAS	1.3810	1,3810	Laurent	LOUET	08/02/1973	DIJON	FORT	2, chemin de la Fontaine	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZH	22	LES AAS	1.2450	1,2450	François	SEIGNEMORTE	22/01/1983	DIJON		8, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZH	23	LES AAS	7.8530	7,8530	François	SEIGNEMORTE	22/01/1983	DIJON		8, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZH	24	LES AAS	8.9840	8,9840	Henri	ROSEY	22/10/1924	PLOMBIERES LES DIJON	ROY Marie-Joséphe	4, rue de DIJON	21310	VIEVIGNE
						Jean-Marie	ROSEY	25/05/1959	DIJON	SILVESTRE Elisabeth	4, Ancienne Route de Bèze	21310	VIEVIGNE
						Bruno	ROSEY	29/05/1955	DIJON	LEVEQUE Ghislaine	FERME DE HELIN	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZH	25	LES AAS	7.2750	7,2750	André	LAMBERT	20/09/1933	VIEVIGNE	DULAC Colette	8, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
						Colette	DULAC	03/01/1935	PRUSLY SUR OURCE	LAMBERT	8, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
						Thierry	LAMBERT	01/06/1963	DIJON		8, route de Tanay	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZH	26	LES AAS	8.0250	8,0250	Jeanne	ROSETTE	02/02/1934	DIJON	TRUCHON Pierre	16, rue Chancelier de l'Hospital	21000	DIJON
						Isabelle	TRUCHON	12/02/1959	DIJON		26, rue Verrerie	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI	1	MONT DE BELLEVUE	6.1240	6,1240	Jeanne	ROSETTE	02/02/1934	DIJON	TRUCHON Pierre	16, rue Chancelier de l'Hospital	21000	DIJON
						Isabelle	TRUCHON	12/02/1959	DIJON		26, rue Verrerie	21000	DIJON

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



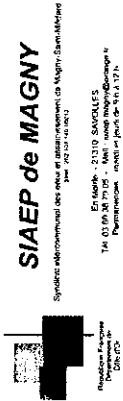
14, 03 10 30 30
Rue de la République
21310 SAVOLLES
03 80 10 30 30

Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZI	2	MONT DE BELLEVUE	4,7330	4,7330	Fabrice	THEVENOT	22/12/1972	DIJON	COLLINET Catherine	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE
VIEVIGNE	ZI	3	MONT DE BELLEVUE	6,1720	6,1720	Anne-Marie	SEIGNEMORTE	23/10/1948	DIJON	THEVENOT Fabrice	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE
VIEVIGNE	ZI	4	MONT DE BELLEVUE	4,9860	4,9860	Anne-Marie	SEIGNEMORTE	23/10/1948	DIJON		16, rue Pasteur	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI	5	MONT DE BELLEVUE	0,5910	0,5910		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mairie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	6	VUIDE SAC	10,9110	10,9110	Gérard	SEIGNEMORTE	02/03/1951	VIEVIGNE	BEURET Nicole	2, Les Essarts	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	7	VUIDE SAC	0,6300	0,6300		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mairie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	8	VUIDE SAC	10,9300	10,9300	Henri	RENADET	13/08/1929	VIEVIGNE	MARIOTTE Jocelyne	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Jocelyne	MARIOTTE	22/06/1946	DIJON	RENADET Henri	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Anne-Céline	RENADET	03/02/1973	DIJON	CARTERET Olivier	ANTON KRIEGERGASSE 81/6/6	A-1230	WIEN - Autriche
VIEVIGNE	ZI	9	VUIDE SAC	4,1910	4,1910	Henri	RENADET	13/08/1929	VIEVIGNE	MARIOTTE Jocelyne	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Jocelyne	MARIOTTE	22/06/1946	DIJON	RENADET Henri	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Anne-Céline	RENADET	03/02/1973	DIJON	CARTERET Olivier	ANTON KRIEGERGASSE 81/6/6	A-1230	WIEN - Autriche
VIEVIGNE	ZI	10	VUIDE SAC	5,3480	5,3480	Fabrice	THEVENOT	22/12/1972	DIJON	COLLINET Catherine	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE
						Catherine	COLLINET	09/07/1973	DIJON	THEVENOT Fabrice	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

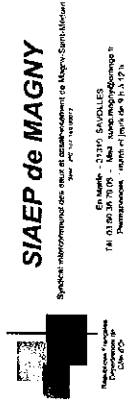


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZI	11	VUIDE SAC	0,8300	0,8300	Fabrice	THEVENOT	22/12/1972	DIJON	COLLINET Catherine	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE
						Catherine	COLLINET	09/07/1973	DIJON	THEVENOT Fabrice	BOIS DE LA TOUR	21310	NOIRON-SUR-BEZE
VIEVIGNE	ZI	12	VUIDE SAC	12,7220	12,7220	Gérard	BACHELARD	28/12/1946	DIJON	BOULEY Renée	11, rue de la Charmerie	21120	SPOY
						Renée	BOULEY	14/05/1947	VIEVIGNE	BACHELARD Gérard	11, rue de la Charmerie	21120	SPOY
VIEVIGNE	ZI	13	VUIDE SAC	1,2200	1,2200	Thierry	LAMBERT	01/06/1963	DIJON		8, route de Tanay	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	14	VUIDE SAC	1,4090	1,4090	Thierry	LAMBERT	01/06/1963	DIJON		8, route de Tanay	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	15	VUIDE SAC	2,9605	2,9605	Régine	BRULLEBAUT	12/11/1927	TANAY	MINOT	7, rue du Bourg	21310	TANAY
						Odile	MINOT	03/11/1960	TANAY	MARPAUX Yves	17, route de Mirebeau	21310	NOIRON-SUR-BEZE
						Gilles	MINOT	08/08/1959	TANAY		18, rue du Bourg	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZI	16	VUIDE SAC	2,5555	2,5555	Anne-Marie	CORNU	20/05/1927	MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEAINE	MINOT	4, rue du Bourg	21310	TANAY
						Gérard	MINOT	16/05/1951	DIJON		21, rue du Bourg	21310	TANAY
						Josette	MINOT	30/06/1954	DIJON	GREY	1, allée des Grasselliers	21310	BELLENEUVE
VIEVIGNE	ZI	17	VUIDE SAC	1,0160	1,0160	Régine	BRULLEBAUT	12/11/1927	TANAY	MINOT	7, rue du Bourg	21310	TANAY
						Odile	MINOT	03/11/1960	TANAY	MARPAUX Yves	17, route de Mirebeau	21310	NOIRON-SUR-BEZE
						Gilles	MINOT	08/08/1959	TANAY		18, rue du Bourg	21310	TANAY

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOLLES

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.

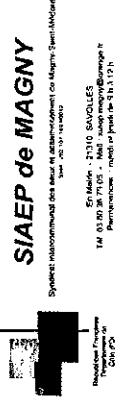


Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B													
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZI	18	VUIDE SAC	0,8950	0,8950	Anne-Marie	CORNU	20/05/1927	MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE	MINOT	4, rue du Bourg	21310	TANAY
						Gérard	MINOT	16/05/1951	DIJON		21, rue du Bourg	21310	TANAY
						Josette	MINOT	30/06/1954	DIJON	GREY	1, allée des Groseilliers	21310	BELLENEUVE
VIEVIGNE	ZI	19	CERISIER A LA PERDRIX	0,6220	0,6220		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mailrie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	20	CERISIER A LA PERDRIX	2,3315	2,3315	Marie Thérèse	BOLLOTTE	21/07/1939	MIREBEAU SUR BEZE	LOUET	6, rue des Terriers	21310	TANAY
						Catherine	LOUET	12/11/1967	DIJON	SALIN Jean-François	La corvée du Colombier	21310	ARCEAU
						Claudia	LOUET	07/02/1964	DIJON		40, avenue Jean Jaurès	69007	LYON
						Isabelle	LOUET	20/06/1965	DIJON		28, place Les Rouvres 28, chemin de la Pale	30420	CALVISSON
						Stéphanie	LOUET	04/12/1970	DIJON	KUFFERMAN Erik	7, rue de la Fontaine Pleureuse	78580	BAZEMONT
						Antoine	LOUET	17/10/1973	DIJON		2, rue du Houblon	21310	TANAY
VIEVIGNE	ZI	22	EN PLANTILLE	2,6455	2,6455	Henri	RENADET	13/08/1929	VIEVIGNE	MARIOTTE Jocelyne	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Jocelyne	MARIOTTE	22/06/1946	DIJON	RENADET Henri	Le Village	21310	VIEVIGNE
						Isabelle	RENADET	05/04/1974	DIJON	CHOUX Patrick	18 B, Impasse des Pépinnières	21490	VAROIS ET CHAIGNOT
VIEVIGNE	ZI	23	EN PLANTILLE	0,1770	0,1770	François	SEIGNEMORTE	22/01/1983	DIJON		8, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	24	EN PLANTILLE	1,1350	1,1350	Anne	DE SALVAING DE BOISSIEU	28/05/1940	BEIRE LE CHATEL	PUVIS DE CHAVANNES	3, chemin de Letrée	21310	BEIRE-LE-CHATEL

Syndicat Intercommunal des Eaux
et d'Assainissement de MAGNY-SAINT-MEDARD
En Mairie 21310 SAVOILLES

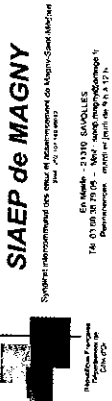
ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

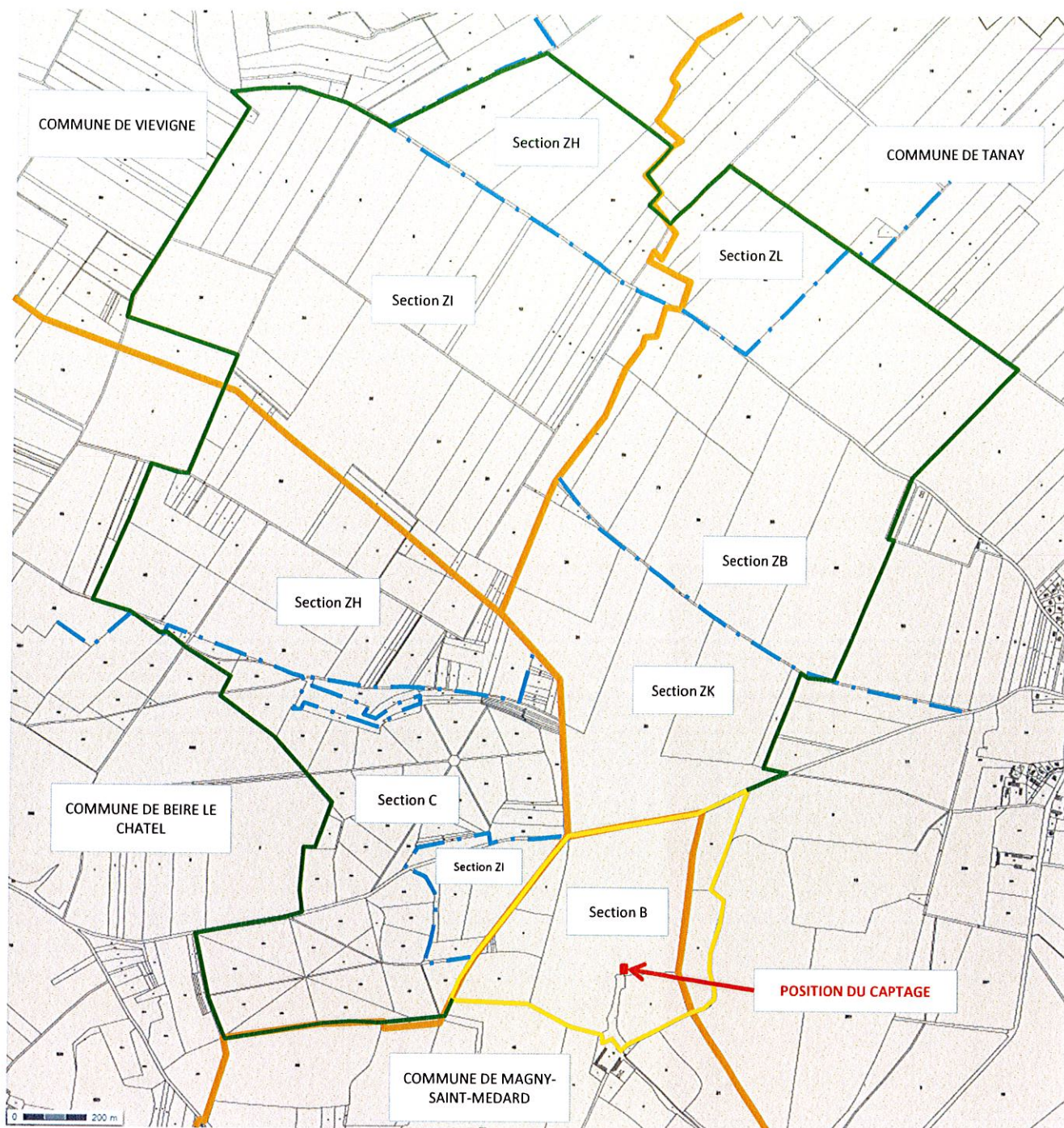
Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZI	25	EN PLANTILLE	5,2650	5,2650	Evelyne	MARTINET	11/12/1957	BESSEY LES CITEAUX		Bât 1 - RDC - 8, rue Galoche	21000	DIJON
						Mauricette	MARTINET-JACOTOT	21/06/1954	SAINT JEAN DE LOSNE	LICINI Marc	8,rue du Pâis	21110	BESSEY LES CITEAUX
VIEVIGNE	ZI	26	EN PLANTILLE	4,0920	4,0920	Mauricette	MARTINET-JACOTOT	21/06/1954	SAINT JEAN DE LOSNE	LICINI Marc	8,rue du Pâis	21110	BESSEY LES CITEAUX
						Evelyne	MARTINET	11/12/1957	BESSEY LES CITEAUX		Bât 1 - RDC - 8, rue Galoche	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI	27	EN PLANTILLE	0,0200	0,0200		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE VIEVIGNE	292 106 820			Mairie - 2, rue de l'Eglise	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	28	EN PLANTILLE	0,9050	0,9050	Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE	JAPIOT Anne Marie	4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	29	EN PLANTILLE	0,7940	0,7940	Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE	JAPIOT Anne Marie	4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	30	EN PLANTILLE	0,1390	0,1390	Raymond	BOURGUIGNON	17/09/1924	BEIRE LE CHATEL	VERREY Marcelle	6, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
						Guy	BOURGUIGNON	31/03/1955	DIJON	ROSSYE Anne	8, route de Vesvrotte	21310	BEIRE-LE-CHATEL
VIEVIGNE	ZI	31	EN PLANTILLE	6,2290	6,2290	Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE	JAPIOT Anne Marie	4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	32	EN PLANTILLE	20,0885	20,0885	Paul	SEIGNEMORTE	19/10/1922	VIEVIGNE	QUIROT Henriette	1, Ancienne Route de Beze	21310	VIEVIGNE
						Bernard	SEIGNEMORTE	27/01/1954	VIEVIGNE		4, Grande Rue	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	33	EN PLANTILLE	9,5830	9,5830	Jeanne	ROSETTE	02/02/1934	DIJON	TRUCHON Pierre	16, rue Chancelier de l'Hospital	21000	DIJON
						Isabelle	TRUCHON	12/02/1959	DIJON		26, rue Verrerie	21000	DIJON

ANNEXE 1: ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée B

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée B						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
VIEVIGNE	ZI	45	LES HAUTS CONTOURS	0,2199	0,2199	Marguerite	SEIGNEMORTE	30/09/1927	VIEVIGNE	GILLES Bernard	Ruelle de Prenant	21120	GEVEAUX
VIEVIGNE	ZI	46	LES HAUTS CONTOURS	0,1500	0,1500	Bernard	RENADET	20/09/1940	VIEVIGNE		7, rue de Montrivaut	21310	VIEVIGNE
VIEVIGNE	ZI	47	LES HAUTS CONTOURS	0,2241	0,2241	Anne-Marie	SEGNEMORTE	23/10/1948	DIJON		16, rue Pasteur	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI	48	MONT DE BELLEVUE	0,1356	0,1356	Jean	SEUILLLOT	23/08/1920	BRAZEY EN PLAINE	CHEVREUX	7, route de DIJON	21470	BRAZEY EN PLAINE
VIEVIGNE	ZI	49	CERISIER A LA PERDRIX	3,1444	3,1444	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI	50	CERISIER A LA PERDRIX	0,0540	0,0540	Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	48, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL
VIEVIGNE	ZI	51	CERISIER A LA PERDRIX	4,7776	4,7776	Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI					Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL
VIEVIGNE	ZI					Jean-Marie	DE MASSON D'AUTUME	08/04/1933	LE CREUSOT (71)	LECONTE	39, rue Sambin	21000	DIJON
VIEVIGNE	ZI					Véronique	DE MASSON D'AUTUME	13/05/1968	LYON 4eme (69)	LOUIS-LUCAS Thierry	46, rue Raoul Gloria	76230	BOIS-GUILLAULE-BIHOREL



ANNEXE 2: Instauration des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement
de MAGNY-SAINT-MEDARD: Source de l'ALBANE.

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée A.
- Périmètre de protection rapprochée B.
- Limite de commune
- - - Limite de section

PLAN GENERAL

Commune de BEIRE-LE-CHATEL, sections C, ZI et ZH.
 Commune de MAGNY-SAINT-MEDARD, section B.
 Commune de TANAY, sections ZB, ZL et ZK.
 Commune de VIEUVIGNE, section ZI et ZH.



République Française
 Département de
 Côte d'Or

SIAEP de MAGNY-SAINT-MEDARD

Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Magny-Saint-Médard
 Siret : 252 107 149 00012

En Mairie - 21310 SAVOLLES
 Tél. 03 80 36 79 05 - Mail : siaep.magny@orange.fr
 Permanences : mardi et jeudi de 9 h à 12 h



VU POUR ÊTRE ANNEXE
 à notre arrêté en date de ce jour
 Orléans, le 29 FEV. 2016
 LE PRÉFET

Pour le Préfet et par délégation,
 La Secrétaire Générale

M. H. VALENTE

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
 28, avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Mars 2014.



**ANNEXE 2a: Instauration des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement
de MAGNY-SAINT-MEDARD: Source de l'ALBANE.**

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée A.
- Périmètre de protection rapprochée B.
- Limite de commune
- . - . Limite de section
- . . - Limite de lieu-dit

PLAN DE DETAIL: COMMUNE DE VIEVIGNE.

Commune de VIEVIGNE, section ZI et ZH.

Echelle: = 100 mètres



SIAEP de MAGNY

Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Magny-Saint-Médard
Siret : 252 107 149 00012

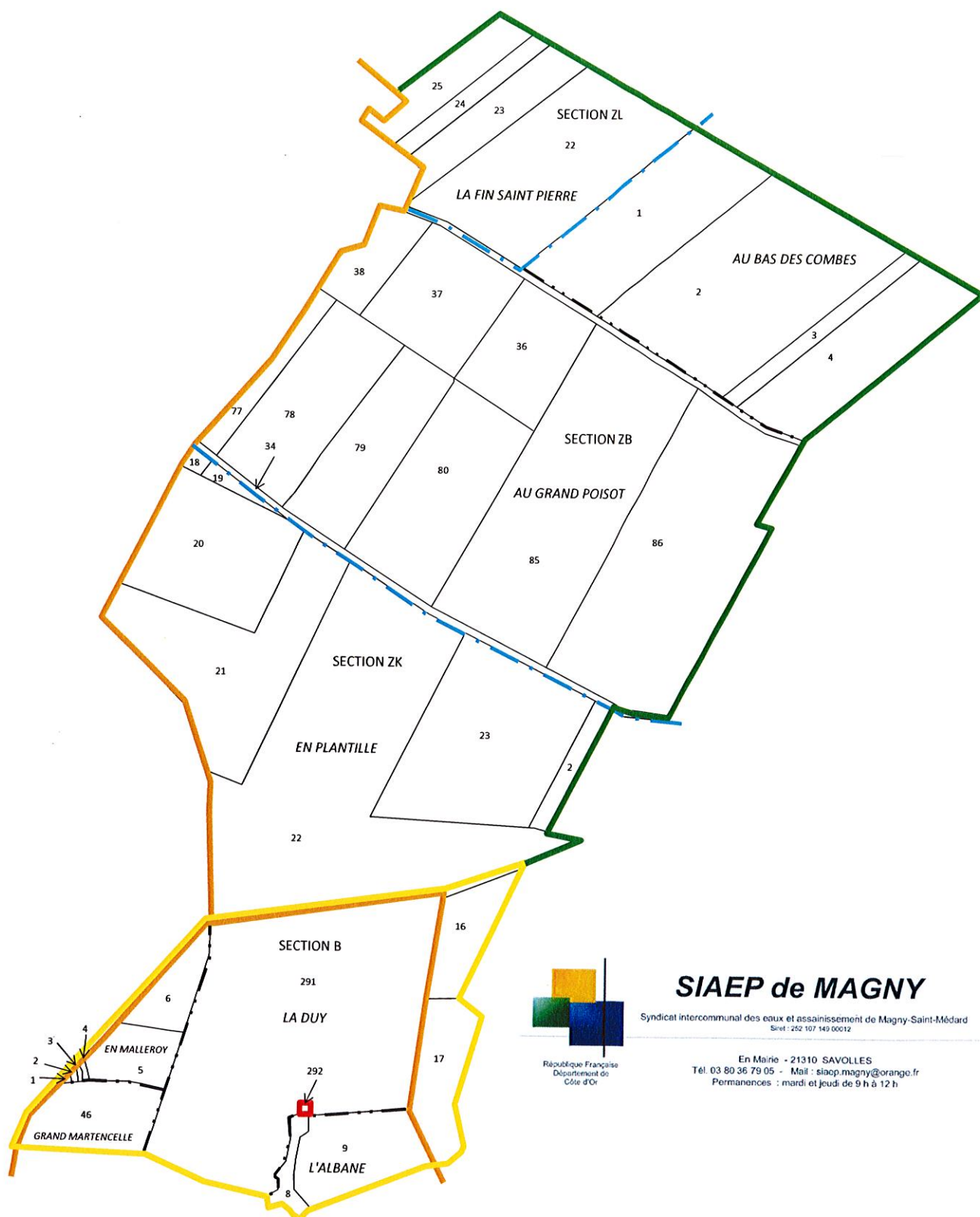
République Française
Département de
Côte d'Or

En Mairie - 21310 SAVOLLES
Tél. 03 80 36 79 05 - Mail : siaep.magny@orange.fr
Permanences : mardi et jeudi de 9 h à 12 h

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
28, avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Mars 2014.



**ANNEXE 2c: Instauration des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement
de MAGNY-SAINT-MEDARD: Source de l'ALBANE.**

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée A.
- Périmètre de protection rapprochée B.
- Limite de commune
- . - . Limite de section
- - - Limite de lieu-dit

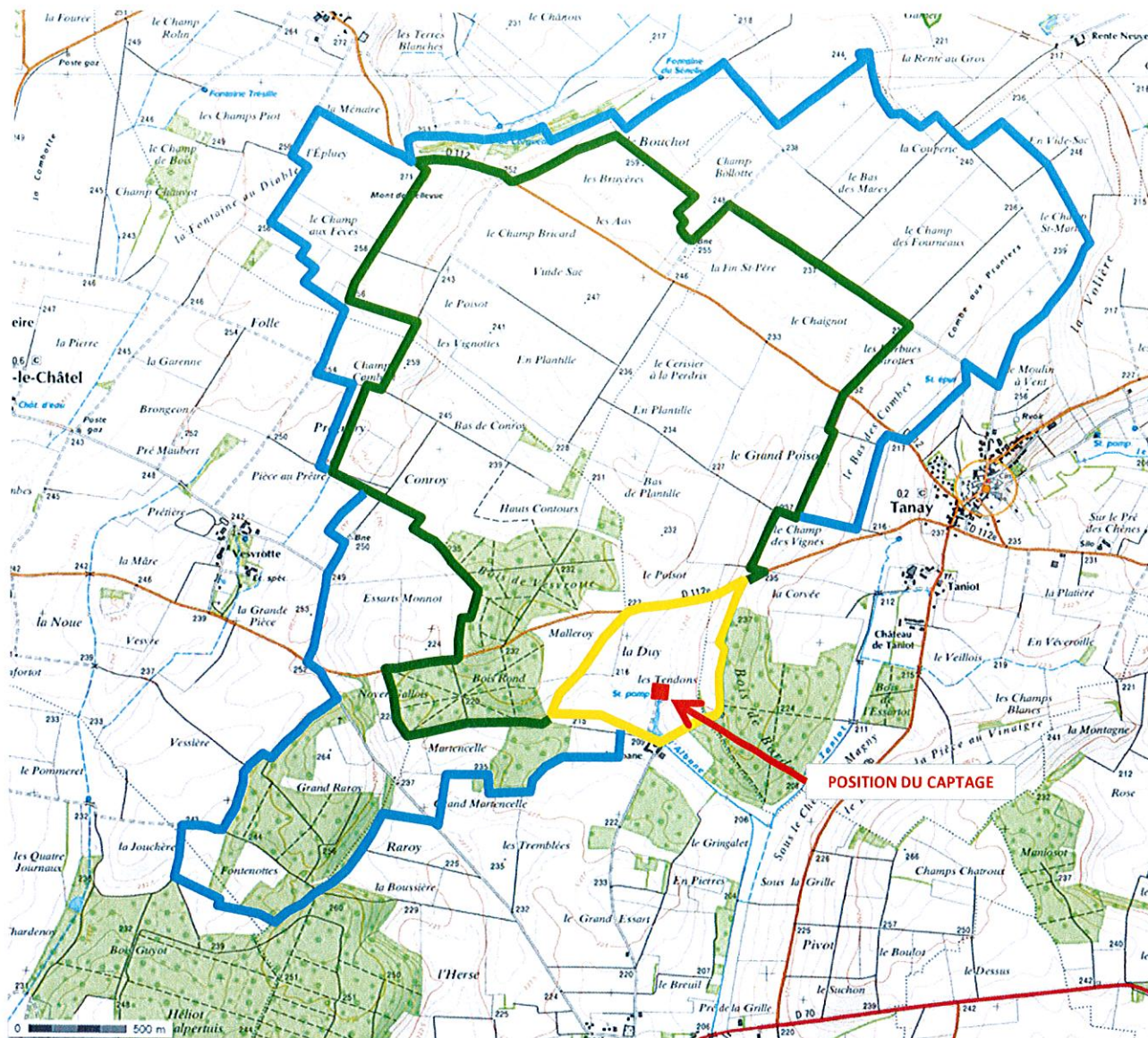
PLAN DE DETAIL: COMMUNES DE MAGNY-SAINT-MEDARD ET TANAY.

Commune de MAGNY-SAINT-MEDARD, section B.
Commune de TANAY, sections ZB, ZL et ZK.

Echelle: = 100 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
28, avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Mars 2014.

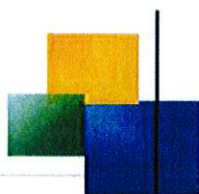


**ANNEXE 3: Instauration des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement
de MAGNY-SAINT-MEDARD: Source de l'ALBANE.**

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée A.
- Périmètre de protection rapprochée B.
- Périmètre de protection éloignée

Commune de BEIRE-LE-CHATEL, sections C, ZI et ZH.
Commune de MAGNY-SAINT-MEDARD, section B.
Commune de TANAY, sections ZB, ZL et ZK.
Commune de VIEVIGNE, section ZI et ZH.



République Française
Département de
Côte d'Or

SIAEP de MAGNY

Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Magny-Saint-Médard
Siret : 252 107 149 00012

En Mairie - 21310 SAVOLLES
Tél. 03 80 36 79 05 - Mail : siaep.magny@orange.fr
Permanences : mardi et jeudi de 9 h à 12 h



**VU POUR ÊTRE ANNEXE
à notre arrêté en date de ce jour
Dillon, le 28 FEV. 2016
LE PRÉFET**

Etude réalisée par :

**Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
28, avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS**

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale**

signé R.H. VALENTE

2191/55/861/EC

Préfecture de la Côte d'Or

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

Service du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts.

Arrêté préfectoral

en date du : - 6 JUIN 1991

Syndicat des Eaux de MAGNY SAINT MEDARD

Alimentation en eau potable

A R R E T E

portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux
et de la création des périmètres de protection du captage

LE PREFET,
de la Région de Bourgogne et de la Côte d'Or,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération en date du 23 septembre 1987 par laquelle le Comité Syndica
de MAGNY SAINT MEDARD demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration
d'utilité publique:

- a) de la dérivation des eaux en provenance du puits alimentant le Syndicat,
- b) de la création des périmètres de protection du captage et des servitudes
qui s'y rattachent,
- c) de l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de protection immé-
diate,

Vu le plan des lieux et notamment le plan des terrains compris dans les périmè-
tres de protection des captages,

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 29 mai 1989,

Vu les dossiers de l'enquête à laquelle il a été procédé dans les communes de
MAGNY SAINT MEDARD et SAVOLLES conformément à l'arrêté préfectoral DDAF du 11 février
1991 en vue de la déclaration d'utilité publique,

Vu l'avis du Commissaire-Enquêteur,

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sur les résultats de
l'enquête,

.../...

Vu l'article 113 du Code Rural,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L 11.2 à L 11.7 inclus, et R 11.1 à R 11.18 inclus,

Vu les articles L 20 et L 20.1 du Code de la Santé Publique,

Vu les décrets n° 62.1448 et n° 62.1449 du 24 novembre 1962 fixant les attributions du Ministère de l'Agriculture en ce qui concerne la police et la gestion des eaux,

Vu le décret n° 61.859 du 1er août 1961, complété et modifié par le décret n° 67.1093 du 15 décembre 1967, portant règlement d'administration publique, pris pour l'application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique,

Vu la circulaire interministérielle du 10 décembre 1968 relative aux périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines,

Vu la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution,

Vu la loi n° 67.1094 du 15 décembre 1967 sanctionnant les infractions à la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

Vu le décret modifié n° 55.22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière (article 36.2) et le décret d'application modifié n° 55.1350 du 14 octobre 1955,

Considérant que l'avis du Commissaire-Enquêteur est favorable,

Sur proposition de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le Syndicat de MAGNY SAINT MEDARD en vue d'assurer son alimentation en eau potable.

ARTICLE 2 : Il est créé autour du puits de captage, un périmètre de protection immédiate, suivant le plan et l'état parcellaire joints au présent arrêté.

A l'intérieur de ce périmètre, sont interdites toutes activités autres que celles nécessaires aux besoins du service. Il sera acquis en pleine propriété par le Syndicat des Eaux de MAGNY SAINT MEDARD et il devra être entièrement clos et bien entretenu (notamment par des fauchages réguliers).

.../...

ARTICLE 3 : Il est créé, autour du puits de captage, un périmètre de protection rapprochée, suivant le plan et l'état parcellaire joints au présent arrêté.

A l'intérieur de ce périmètre, y seront interdits tous dépôts ou activités visés par le décret 671093 du 15 décembre 1967 et en particulier :

- l'implantation de carrières, gravières à ciel ouvert, et plus généralement de fouilles susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution,
- les dépôts d'ordures ménagères et d'immondices, de déchets industriels et de produits radioactifs,
- l'épandage d'eaux usées, de fumier et d'engrais, en particulier d'engrais non fermentés d'origine animale tels que purin et lisier, de produits chimiques tels qu'hormones végétales, desherbants ou insecticides, et plus généralement de toute substance susceptible de nuire à la qualité des eaux,
- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques.

ARTICLE 4 : Il est créé, autour du captages, un périmètre de protection éloignée, suivant la carte au 1/25000 jointe au présent arrêté.

A l'intérieur de ce périmètre, sont réglementés les installations, activités et dépôts mentionnés pour le périmètre de protection rapprochée ; ceux-ci devront être soumis à autorisation, après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

ARTICLE 5 : Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus aux articles 2, 3 et 4, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres dans un délai de deux ans et dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 6 : L'acquisition, par le Syndicat des Eaux de MAGNY SAINT MEDARD des terrains compris dans le périmètre de protection immédiate est déclarée d'utilité publique. Cette acquisition devra être faite soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent arrêté. Ce délai pourra être renouvelé une fois.

ARTICLE 7 : Quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le décret n° 67.1094 du 15 décembre 1967, pris pour l'application de la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché, par les soins du Syndicat pendant au moins deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage.

.../...

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié à la Conservation des Hypothèques du Département de la Côte d'Or, et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

ARTICLE 10 : Les indemnités qui pourraient être dues par le Syndicat aux propriétaires seront fixées comme en matière d'expropriation.

ARTICLE 11 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or, le Sous-Préfet de MONTBARD, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Côte d'Or, l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Côte d'Or, le Président du Syndicat des Eaux de MAGNY SAINT MEDARD, le Maire de la commune de SAVOLLES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BOITE ENFERME

DE LA PREFECTURE

LE 16 JUIN 1951

R. THABARD

Fait à DIJON, le 16 JUIN 1951

LE PREFET,

Paul A. L. L.

et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Signé : André MAU

